DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 05 SEPTEMBRE 2019

Délibération
n° 2019.09.082.B

Propositions d'indemnisation de la commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques liés aux travaux du bus a haut niveau de service

LE CINQ SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 août 2019**

Secrétaire de séance : Denis DUROCHER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Gérard DEZIER, Denis DUROCHER, François ELIE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Gérard ROY à Gérard DEZIER

Excusé(s) :

André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Véronique DE MAILLARD, Denis DOLIMONT, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION N° 2019.09.082.B

BHNS	Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

PROPOSITIONS D'INDEMNISATION DE LA COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE DES PREJUDICES ECONOMIQUES LIES AUX TRAVAUX DU BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE

Dans le cadre de l'opération d'aménagement du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), des travaux de traitements de sol, de façade, y compris le dévoiement de certains réseaux sont engagés.

La réalisation de ces aménagements est de nature à pouvoir engendrer des gênes pour l'activité des professionnels riverains et, le cas échéant, des pertes de chiffres d'affaires.

C'est pourquoi, le conseil communautaire, par délibération n°208 du 3 novembre 2011, a décidé de mettre en œuvre une procédure d'indemnisation des professionnels riverains du projet d'aménagement du BHNS. Elle s'appuie sur une Commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques liés aux travaux du BHNS, dont la composition a été revue en 2017 avec l'ensemble des partenaires. La présidence confiée à un juge administratif garantit la neutralité de l'appréciation des demandes de la commission. Elle donne un avis sur la recevabilité du dossier de réclamation et sur le montant de l'indemnisation de dommages de travaux publics. Cet avis est ensuite soumis à l'approbation du bureau communautaire de GrandAngoulême.

Lors de la réunion du 4 septembre 2019, les membres de la commission d'indemnisation amiable vont instruire et proposer une indemnisation pour les entreprises suivantes :

COMMERCE	ADRESSE	PERIODE ETUDIEE	ACTIVITE	INDEMNISATION PROPOSEE
ANAMORPHOSE	76 avenue Jean Jaurès RUELLE SUR TOUVRE	1er Sept 2018 au 30 Avril 2019	Laine, mercerie, prêt à porter	10 300 € - 10 000 € (avance déjà accordée) = 300 €
AUTO LAVAGE 16	1 bd Salvador Allende ISLE D'ESPAGNAC	Octobre 2018 à Mai 2019	Station lavage	3 000 €
CAVE DE LA MADELEINE	22 Bd du 8 Mai 1945 ANGOULEME	Décembre 2018 à Avril 2019	Cave à vin	4 000 €
DROUET LE GALLIC Spar	22 Avenue Jean Jaurès RUELLE SUR TOUVRE	Janvier 2017 à Avril 2019	Alimentation Générale	30 000 €
ESPRIT COIFFURE				6 000 €
L'INCONTOURNABLE	166 rue Camille Pelletan Ruelle Sur Touvre	du 1er septembre 2018 au 30 uin 2019	Cave à vin	9 800 €
NOUVEAU HONG KONG	132 rue de Périgueux ANGOULEME	octobre 2018 à avril 2019	Bar – Tabac – Presse - FDJ - PMU	3 500 €

OASIS TISSUS	448 route de Bordeaux ANGOULEME	du 1er Janvier au 30 Juin 2019	Vente tissus mercerie Loisirs créatifs	15 000 € pour l'ensemble des préjudices
TOTAL Sarl VIEILLOT	430 route de Bordeaux ANGOULEME	1er Janvier 2018 au 31 Mai 2019	Station essence	6 000 €
EASY CASH Sarl MALEO	434 route de Bordeaux ANGOULEME	01 juin au 29 juillet 2019	Vente de biens d'occasion	18 400 €- 4 000 € d'avance déjà accordée = 14 400 €
BOULANGERIE BOISARD	384 rue de Bordeaux ANGOULEME	1er avril 2019 au 31 juillet 2019	Boulangerie	16 170 €
BOUCHERIE BRANGE	386 rue de Bordeaux ANGOULEME	1er avril 2019 au 30 juin 2019	Boucherie	5 900 €
ART & TENDANCE	422 avenue Jean Jaurès RUELLE SUR TOUVRE	janvier 2019 à juin 2019	Salon de coiffure	5 784€
URL EMILIE CHAPEAU 16ème ART	104 rue de Périgueux ANGOULEME	1er novembre 2018 au 31 mai 2019	Salon de coiffure	4 000 €
PHARMACIE ST AUSONE - BOUDET	237 rue de Bordeaux ANGOULEME		Pharmacie	23 000 €
BAR JOE	382 rue de Bordeaux ANGOULEME		Bar	5 000 €
			TOTAL	**151 854 €**

Les propositions d'indemnisation sont évaluées en prenant en compte la perte de marge brute par rapport à la moyenne des chiffres d'affaires des trois dernières années avant les travaux ainsi que différents frais d'adaptation mis en œuvre par le requérant.

Je vous propose :

D'APPROUVER les montants des indemnisations proposés ci-dessus en faveur des entreprises ayant subi un préjudice commercial pendant les travaux du Bus à Haut Niveau de Service.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer la convention d'indemnisation pour le dossier présenté ci-dessus.

D'IMPUTER la dépense à l'article 678 du budget annexe transports en commun.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **06 septembre 2019**	**Affiché le :** **06 septembre 2019**